



156.10231 9.19 pdf

# Assurez votre projet de construction en ligne rapidement et simplement.

## Baloise easyConstruct

### Qu'est-ce qui est assuré?

#### → Travaux de construction

Cette assurance couvre votre projet de construction pendant la période des travaux. Sont assurées la détérioration et la destruction soudaines et imprévues.

Dans les cantons sans assurance légale pour les incendies et les dommages dus à des événements naturels, les risques supplémentaires incendies, hautes eaux, inondations, tempêtes, avalanches, grêle, pression de la neige, chutes de pierres, éboulements de rochers et glissements de terrain sont couverts.

#### Exemples de sinistres:

- Une fouille s'écroule après de fortes intempéries.
  - Lors de travaux de forage, une canalisation est endommagée. L'eau qui s'en est échappée endommage le gros-œuvre.
  - Un artisan oublie de fermer la fenêtre. Durant la nuit, il pleut sur le nouveau parquet fraîchement posé, celui-ci se met ensuite à gondoler.  
Si on ne retrouve pas le responsable, nous dédommageons le sinistre. Sinon, nous accordons une avance jusqu'à ce que la responsabilité civile de l'artisan paie le dommage.
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage
- Cette assurance couvre les dommages causés à des tiers ou aux biens d'un tiers.
- Exemple: lors de travaux, la maison du voisin est endommagée. La responsabilité civile du maître d'ouvrage prend en charge les coûts de réparation de la maison du voisin et les éventuels frais de location pour un logement provisoire pour ses habitants.

### Les avantages de l'assurance construction:

- Paiement d'une prime unique: pas de factures récurrentes
- Formules d'assurance adaptées à vos besoins
- Durée contractuelle fixe sans prolongation automatique

### Quels projets de construction peuvent être assurés?

Si les critères suivants sont remplis, votre projet de construction peut être assuré en ligne:

- Il s'agit d'un projet de construction de bâtiments (p. ex. pas de routes).
- Votre projet ne se trouve pas dans une zone de dangers d'avalanches, de chutes de pierres, d'éboulements de rochers, d'hautes eaux, d'inondations, de vagues ou de glissements de terrain.

Si l'un de ces critères n'est pas respecté, la prime ne peut pas être calculée en ligne. Vous pouvez cependant saisir vos données et nous prendrons contact avec vous.

### Une conclusion on ne peut plus simple:

- Tout en ligne
- Seules quelques données nécessaires
- En cas de questions, nous restons à votre disposition par chat ou téléphone

Assurez sans attendre votre projet de construction sur [baloise.ch](http://baloise.ch), rapidement et en toute simplicité.

**Travaux de construction:**

Cette assurance couvre votre projet de construction pendant la période des travaux.

	ECO	SMART	TOP
<b>Qu'est-ce qui est assuré?</b>			
Prestations de construction et de montage	✓	✓	✓
Matériaux et éléments de construction (y compris entreposage préliminaire sur le chantier)	✓	✓	✓
<b>Contre quels dangers?</b>			
Détérioration ou destruction imprévue et soudaine	✓	✓	✓
Dommages de maintenance pour une durée de 2 ans: → les dommages causés lors de la période de construction mais survenant après la fin des travaux → les dommages en lien avec l'exécution des travaux de garantie	✓	✓	✓
Incendie et événements naturels (hautes eaux, inondations, tempêtes, avalanches, grêle, pression de la neige, chutes de pierres, éboulements de rochers et glissements de terrain) → dans les cantons de GE, UR, SZ, TI, AI, VS, OW et dans la Principauté de Liechtenstein → dans les autres cantons subsidiairement à l'assurance bâtiment obligatoire, si une exclusion existe → pour les installations techniques pendant le montage et les essais de fonctionnement	✓	✓	✓
Vol d'objets qui sont montés ou fixés à l'ouvrage	✓	✓	✓
Tremblements de terre et éruptions volcaniques	sur demande	sur demande	sur demande
<b>Quelles sont les prestations indemnisées?</b>			
Coûts pour la reconstruction de l'ouvrage	✓	✓	✓
Avance des prestations de l'assureur responsabilité civile d'un participant au chantier	✓	✓	✓
Frais de déblaiement, de localisation, de démolition et de reconstruction	10% du coût de la construction, min. 100 000 CHF	10% du coût de la construction, min. 100 000 CHF	10% du coût de la construction, min. 100 000 CHF
<b>Quelles assurances complémentaires sont assurées?</b>			
Frais de déblaiement et d'élimination supplémentaires	✓	✓	✓
Échafaudages, étais, palplanches, coffrages, cintres de bétonnage ainsi que les autres équipements de chantier	✓	✓	✓
Frais pour la reconstitution des fouilles et du sol prévus initialement s'ils ne font pas partie des prestations de construction	✓	✓	✓
Bâtiments, ouvrages et installations techniques existants	✓	✓	✓
Biens mobiliers dans les bâtiments existants	✓	✓	✓
Conduites existantes propres ou de tiers et installations sur la parcelle du projet de construction	✓	✓	✓
Outils, engins, machines de construction et équipements de montage	✓	✓	✓
Choses mobiles: les choses qui ne font pas partie des prestations de construction et de montage et qui peuvent être déplacées au sein du chantier à l'aide par exemple d'une grue, d'un chariot élévateur, d'un monte-charge, d'un véhicule à moteur	25 000 CHF	50 000 CHF	100 000 CHF
Frais d'experts et de recherche de dommages en vue d'éclaircir et de localiser un dommage matériel couvert	25 000 CHF	50 000 CHF	100 000 CHF
Frais supplémentaires pour le travail supplémentaire et le fret aérien		50 000 CHF	100 000 CHF
<b>Quels sont les dangers supplémentaires qui sont assurés par les assurances complémentaires?</b>			
Dommages dus à des dégâts d'eau (couverture subsidiaire)	25 000 CHF	50 000 CHF	100 000 CHF
Rayures aux surfaces et vitrages		50 000 CHF	100 000 CHF
Préjudices dus à des retards dans la construction et à l'interruption de l'activité		50 000 CHF	100 000 CHF
Vol avec effraction de choses non fixées à l'ouvrage			100 000 CHF
<b>Quelles sont les prestations assurées par les assurances complémentaires?</b>			
Indemnité maximale par sinistre pour la durée d'assurance pour tous les dommages concernés par l'assurance complémentaire	100 000 CHF	250 000 CHF	500 000 CHF

**Responsabilité civile du maître d'ouvrage:**

Pour assurer la responsabilité civile en cas de dommages causés à des tiers par le projet de construction. Nous vous protégeons contre les prétentions injustifiées et dédommageons les prétentions justifiées.

	ECO	SMART	TOP
<b>Qu'est-ce qui est assuré?</b>			
Responsabilité civile légale du maître d'ouvrage en cas de dommages matériels et corporels	✓	✓	✓
Frais de prévention de dommages	✓	✓	✓
Couverture des dommages économiques purs qui ne découlent pas d'une lésion corporelle ou d'un dégât matériel	250 000 CHF	500 000 CHF	1 Mio. CHF
Protection juridique en affaires pénales ou en cas de procédure disciplinaire de droit public	250 000 CHF	500 000 CHF	1 Mio. CHF
Dommages en lien avec des forages de sondes géothermiques jusqu'à une profondeur de 400 m	2 Mio. CHF	2 Mio. CHF	2 Mio. CHF
Assurance-accidents visiteurs (invalidité ou décès du visiteur dû à un accident sur le chantier)		✓	✓
<b>Quelles prestations sont assurées?</b>			
Tous les dommages corporels et matériels pendant la durée du contrat	5 / 10 / 20 Mio. de CHF	5 / 10 / 20 Mio. de CHF	5 / 10 / 20 Mio. de CHF
Double garantie (la somme d'assurance est disponible deux fois pour la durée du contrat)			✓
Pour l'Assurance-accidents visiteurs: pour toutes les prestations assurées par événement		3 Mio. CHF	5 Mio. CHF